

APPEL À CANDIDATURE 2023-2024

RÉSIDENCE MISSION POUR UN
ARTISTE ou COLLECTIF
D'ARTISTES

Projet d'Education Artistique et
Culturelle

Communauté de communes
du Pays de Cayres-Pradelles





PRÉSENTATION du territoire

La **Communauté de Communes du Pays de Cayres-Pradelles (CCPCP)** est implantée au sud du département de la Haute-Loire (43) et compte 20 communes pour près de 5.200 habitants. Le territoire est rural, coupé en deux par la nationale qui rallie Le Puy-en-Velay à Langogne. C'est un territoire de moyenne montagne, au centre, un plateau volcanique avec une altitude de 1000m, à l'ouest passe la rivière Allier, alors qu'à l'est nous retrouvons la Loire.



Dans le cadre des conventions EAC, la CCPCP a mené plusieurs actions auprès du jeune public (des sept écoles publiques, du collège et du centre de loisirs comprenant un pôle ados) et de publics spécifiques (les résidents de deux Ehpad, d'instituts spécialisés tels qu'une MECS et un foyer pour adultes en situation de handicap).

La CCPCP a une politique culturelle très forte : elle compte 12 bibliothèques ou points lecture et propose une saison culturelle depuis une dizaine d'années. Elle emploie également trois agents au service culture, une chargée de mission culture, une intervenante musicienne en milieux scolaires et une coordinatrice des bibliothèques.

DESCRIPTION de la résidence

Cet appel à candidature intervient dans le cadre de « **la convention territoriale d'éducation artistique et culturelle** » proposée sur le territoire de la Communauté de communes du Pays de Cayres-Pradelles de 2023 à 2026. Les différents partenaires sont l'Etat, représenté par le ministère de la Culture (DRAC) et l'Education nationale, la Région d'Auvergne Rhône-Alpes, le Conseil départemental de Haute-Loire, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et la Communauté de communes du Pays de Cayres-Pradelles.

La CCPCP convie un artiste ou collectif de professionnels à résider sur le territoire, à s'imprégner de sa culture, de ses patrimoines et paysages, à rencontrer ses habitants, afin de donner vie à une œuvre mettant en résonance **la parole des habitants du territoire**.

La résidence s'adresse à tous les artistes ayant une pratique professionnelle dans la création artistique de savoir-faire, tels que la vannerie, la poterie, le tissage, chant, théâtre...etc.

DÉFINITION DE LA RÉSIDENCE / ENJEUX

La Communauté de communes connaît la difficulté des habitants à passer d'une vallée à l'autre. L'objectif du projet est d'aller à la rencontre de ces habitants de la vallée de l'Allier et de la Loire et de proposer une culture commune, rassembleuse. Pour cela, nous souhaitons la **réalisation d'ateliers de médiation à destination des différents publics**. Il s'agit de réaliser une ou deux restitutions du travail sur les deux vallées avec le concours des habitants ayant assistés aux ateliers.

Il est essentiel que la restitution soit présentée sur la vallée de la Loire et de l'Allier. Pour cela, l'artiste ou le collectif devra créer du lien entre les habitants et l'œuvre artistique en les sensibilisant aux différentes étapes de création : réflexion collective, découverte de techniques, participation à la création de l'œuvre, etc. **L'œuvre devra aussi entrer en résonance avec des œuvres déjà réalisées sur les précédents projets.**

Le souci de l'environnement dans l'approche artistique est attendue avec par exemple la mise en place d'ateliers low tech afin de faire le **lien entre les techniques du passé utilisé sur le territoire et celles à inventer**. Il s'agira de mener un travail culturel, sur un autre chemin à tracer, celui des rêves et des imaginaires, en s'attachant aux idéaux, aux valeurs et aux modes de vie véhiculés par la low tech. Au-delà de la conception d'outils, celle-ci tente d'apporter des réponses aux enjeux sociaux et environnementaux en changeant notre rapport au monde.

A partir de ces ateliers une restitution sur un "futur heureux" est attendu. **Les modes d'expressions privilégiés : sculpture, vannerie, poterie, tissage, chant, théâtre...etc.** Il s'agira de faire naître de nouvelles formes de poésie et d'esthétisme permettant de jeter des ponts entre la sobriété des pratiques et la richesse des récits qu'elle souhaite transmettre.

Dans le cadre de la résidence, la collectivité accompagnera le projet artistique en mettant à disposition de l'artiste un ensemble de moyens (moyens techniques, humains et financiers) afin de partager certaines étapes du projet avec le public sous forme de rencontres et d'ateliers. La résidence donnera lieu à une œuvre in situ, d'accès gratuit dans l'espace public.



Exposition « Raconte-moi l'architecture de mon village », Maxime Disy - 2021



Exposition itinérante « Au fil de l'eau », Juliette Bentahar - 2022



Exposition itinérante « Au fil de l'eau », Juliette Bentahar - 2022



Exposition « Raconte-moi l'architecture de mon village », Maxime Disy - 2021

LES OBJECTIFS de la résidence

1 - Soutenir la création artistique en offrant la possibilité à un artiste ou à un collectif d'artistes de créer et de présenter son œuvre.

2 - Contribuer à la cohésion et valoriser l'identité culturelle du territoire :

- Permettre au plus grand nombre d'habitants d'appréhender les arts et la culture par le biais de rencontres artistiques au côté de professionnels.
- Encourager et accompagner des liens intergénérationnels et l'expression artistique des habitants.
- Mettre en place un projet d'éducation artistique et culturelle en synergie avec les actions et les ressources existantes sur le territoire.
- Favoriser l'émergence et le développement de partenariats avec les acteurs culturels du territoire en s'appuyant sur des ressources locales.
- Animer une formation auprès des professionnels formateurs (animateurs EHPAD, centre de loisirs, enseignants...etc.)
- Construire un projet avec les habitants dans le respect des droits culturels.

3 - Cibler les publics prioritaires :

La résidence doit cibler en priorité :

- Les personnes âgées (EHPAD Cayres, EHPAD de Pradelles)
- Les jeunes en temps scolaire et hors temps scolaire
 - 7 écoles primaires (Cayres, Landos, Pradelles, Costaros, Séneujols, Le Bouchet-Saint-Nicolas, Saint-Jean-Lachalm)
 - 1 collège (Landos)
 - 1 centre de loisirs (divisé entre Cayres et Landos selon les période de l'année)
- Les publics dits « éloignés » (Foyer Saint-Nicolas de Pradelles, MECS La Renouée Pradelles)

CONDITIONS des parties

Une convention de résidence spécifiant les engagements respectifs de l'artiste ou du collectif et de la CCPCP sera signée au début de la résidence.

La CCPCP s'engage à :

- Mettre à disposition de l'artiste ou du collectif un espace de travail (espace non équipé).
- Mettre à disposition une personne de la collectivité afin d'organiser le projet en collaboration avec les artistes.
- Prendre à charge l'hébergement et la restauration pour toute la durée de résidence.
- Verser une indemnité de résidence correspondant à la durée de la résidence fixée à **12 semaines** (fragmentée en 2 ou 3 périodes), comprenant :
 - les actions de médiations
 - les jours de concertations / repérages
 - les frais de transport (l'artiste doit obligatoirement être autonome dans ses déplacements)
- Prendre en charge la production de l'œuvre sur présentation de justificatifs.
- Verser des honoraires de production. Les droits doivent être inclus dans l'enveloppe production.

L'artiste ou le collectif sélectionné s'engage à :

- Avoir une présence active et mener des actions de médiation sur le territoire : ateliers, rencontres...etc. Ces actions seront à mettre en place en collaboration avec le service culture de la CCPCP et envers plusieurs publics localisés sur le territoire du Pays de Cayres-Pradelles.
- Permettre aux habitants de participer à un moment déterminé à la conception de l'œuvre.
- Mentionner les partenariats (DRAC, Région Auvergne - Rhône-Alpes, Département de la Haute-Loire, le Rectorat de Clermont-Ferrand, la Caisse des Allocations Familiales, Communauté de Communes du Pays de Cayres-Pradelles) sur tous les supports de communication relatifs à la création réalisée dans le cadre de la résidence.
- Etre autonome dans ses déplacements.

BUDGET

Budget maximal consacré à l'ensemble de la résidence mission (médiation, diffusion, création, droit) :

28 000 euros TTC

- **1/3** de création/diffusion
- **2/3** de médiation/actions culturelles

CALENDRIER

1. DIFFUSION DE L'APPEL À CANDIDATURE

30 juin 2023

2. DATE LIMITE DE DÉPÔT DES CANDIDATURES

31 juillet 2023

3. RÉUNION DU JURY

Début septembre (avec les partenaires financiers)

4. DÉMARRAGE DE LA RÉSIDENCE MISSION

Janvier 2023

DÉROULEMENT

Etude et choix du projet : Début septembre 2023

Phase 1 – Dernier trimestre 2023 : Journées de découverte du territoire, concertation avec le service culture de la CCPCP portant sur les actions à mettre en place auprès des publics.

Phase 2 – 1er semestre 2024 : Début de la résidence ; immersion, rencontres avec les publics, actions de médiation.

- Le calendrier de résidence peut être adapté selon les disponibilités des artistes.
- Prévoir un temps en période scolaire et un temps pendant des vacances scolaires.

Phase 3 – Eté 2024 : Restitution et bilan de l'action.

CRITÈRES DE SÉLECTION

Le projet doit répondre aux objectifs cités précédemment.

Production artistique : le projet doit reposer sur une équipe artistique professionnelle référencée par une/des institutions partenaires du projet (DRAC, Éducation Nationale, Région, Département...) et/ou structurelles culturelles reconnues.

Capacité à gérer des actions de médiation : le projet devra proposer des temps de pratiques approfondis pour certains groupes avec un nombre d'heures suffisant pour permettre une véritable « infusion artistique » du territoire.

Faisabilité du projet au regard des contraintes du territoire : budget, capacité de mobilité, espaces mis à disposition, caractéristiques de la population...etc.

Modalités de candidatures :

Les candidats devront fournir :

- Un curriculum vitae.
- Un dossier de présentation de leur travail artistique avec des visuels.
- Une note d'intention présentant la démarche de l'artiste ou du collectif pour cette résidence avec le détails :
 - des moyens humains envisagés,
 - des actions et modalités envisagées pour la transmission et la pratique artistique,
 - du coût horaire et le nombre minimal d'heure pour chaque action,
 - du calendrier envisagé.
- Un budget prévisionnel avec les postes de dépenses et de recettes.
- Tout document jugé intéressant en vue de compléter le dossier de candidature.

Les candidats seront appréciés sur leur dossier, la qualité de la démarche présentée, le rapport entre la démarche et le territoire, ainsi que sa faisabilité technique, financière et organisationnelle.

Dossier à transmettre sous format pdf avant le 31 juillet 2023, à :

Coraline PARIS - culture@ccpcp.fr

Communauté de communes du Pays de Cayres-Pradelles

Place de l'église – 43 490 Costaros

Tél. : 04 71 57 88 00

Contact :

Pour plus d'informations, veuillez contacter

Coraline PARIS – Service Culture de la Communauté de Communes du Pays de Cayres-Pradelles au
04.71.57.88.00 ou à culture@ccpcp.fr.